

Séance du 25 novembre 2020

**DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
COMMUNE de MORANCEZ**

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 25 novembre 2020

Convocation du 5 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi 25 novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Monsieur BESNARD Gérard.

Etaient présents :

M. **BESNARD** Gérard, M. **GUICHARD** Jean-Pierre, Mme **TOURON** Elodie, M. **BRAULT** Jacky, Mme **CHARPENTIER** Chantal, M. **GENET** Didier,
M. **LEPRINCE** Laurent, M. **BIZET** Florent, Mme **CROSNIER** Dominique, Mme **BONNAFOUX** Chane, M **FEUGUEUR** Stéphan, M. **DURAND** Rémy, M **DESFONDS** Franck, Mme **CAPRETTI** Corine, Mme **LE TEISSIER** Aude, Mme **COSTA** Sandra.

Absents excusés :

Mme **PAYET** Solène pouvoir à M BESNARD
M. **DELIMOGE** Gilbert pouvoir à Mme COSTA
Mme **THUILLE** Stéphanie pouvoir à Mme CROSNIER

Secrétaire de séance : M BIZET Florent est élu secrétaire de séance,

ORDRE DU JOUR :

Hommage à Monsieur PATY et aux victimes d'attentat de Nice

Approbation du procès - verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 septembre 2020

I/ ADMINISTRATION GENERALE :

- Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal
- Recensement de la population – Création de 4 postes pour les agents recenseurs
- Point sur le PLUI (à reporter en décembre ou janvier)

II/ URBANISME

- Annulation délibération de la prescription de la 3^{ème} modification allégée du PLU (délibération du 25 juin)
- Mise en œuvre d'une déclaration de projet et mise en compatibilité du Plu
- Mise en œuvre d'une modification
- Convention d'aménagement avec Chartres Aménagement (à reporter en avril ou juin 2021) ce jour sera à valider l'arrêt du périmètre de l'opération d'aménagement

III/ FINANCES

- Décisions modificatives section de fonctionnement et Investissement
- Autorisation de dépenses d'investissement
- Tarifs communaux
- Attribution de Bon d'achat
- **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI :**

Séance du 25 novembre 2020

- Equipement numérique et accès WIFI du Groupe scolaire
 - Aménagement et mise aux normes de l'installation électrique de la halle au marché
 - Aménagement de sécurité
 - Aménagement paysager de la rue de Chartres
 - Eclairage du terrain de foot
- **Demande de subvention auprès de Chartres métropole au titre du Fonds de concours -**
 - Aménagement et mise aux normes de l'installation électrique de la halle au marché
 - Aménagement de sécurité
 - Aménagement paysager de la rue de Chartres
 - Eclairage du terrain de foot
 - **Travaux Salle Polyvalente :**
 - Marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension et traitement acoustique de la salle polyvalente
 - Demande de subvention au titre du FDI
 - Demande de subvention au titre du Fds de Concours

IV/ COMMUNICATION – INFORMATION

- Remerciements pour les « bons repas »
-

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande une minute de silence en hommage à Monsieur Samuel Paty et aux trois victimes de la Basilique Notre Dame de Nice

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2020

Lecture faite du compte rendu de la précédente réunion, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2020 à l'unanimité des présents

I / ADMINISTRATION GENERALE :

Objet : Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'installation du conseil municipal lors de sa séance du 25 mai 2020 suite aux élections municipales du 15 mars 2020

Considérant que conformément au CGCT, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Considérant que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil Municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur et qu'il a pour vocation, notamment, de renforcer le fonctionnement démocratique de l'assemblée locale.

Vu le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal pour le mandat 2020/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

↳ **Adopte** le règlement intérieur du Conseil Municipal annexé

↳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette adoption

Séance du 25 novembre 2020

Objet : Recensement de la population : Création de 4 postes pour les agents recenseurs

En vue du prochain recensement de la population, qui aura lieu du 21 janvier 2021 au 20 février 2021, le conseil municipal doit faire appel à 4 agents recenseurs dont la rémunération forfaitaire s'élèvera à 595 € chacun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

✚ **Approuve** de fixer, à l'occasion des opérations 2021 du recensement de la population la rémunération forfaitaire d'un agent recenseur à 595 €

✚ **Précise** qu'il faut inscrire au budget, au chapitre « charge du personnel » les crédits suffisants à la mise en œuvre de la présente délibération

✚ **Autorise** le Maire à procéder au recrutement de 4 agents recenseurs

✚ **Autorise** le Maire à signer les arrêtés de nomination pour ces 4 agents recenseurs

II / URBANISME

Objet : Abrogation de la délibération de prescription de la 3^{ème} révision à procédure allégée du PLU de Morancez

Vu l'article L.123-13 du code de l'urbanisme

Vu les articles L.123-6 et L.300.2 du code de l'urbanisme

Vu l'article L153-31 du code de l'urbanisme

Vu l'article L153-54 du code de l'urbanisme

Vu l'article R123-15 du code de l'urbanisme

Vu le plan local d'urbanisme actuellement en vigueur approuvé par délibération du 15 janvier 2004

Vu la première révision simplifiée approuvée le 30 novembre 2006

Vu la première modification approuvée le 30 novembre 2006

Vu la deuxième modification approuvée le 7 octobre 2010

Vu la troisième modification approuvée le 27 mai 2013

Vu la deuxième révision approuvée le 27 mai 2013

Vu la quatrième modification approuvée le 15 décembre 2014

Vu la cinquième modification approuvée le 27 juin 2017

Exposé

Suite à des échanges avec la Direction Départementale des Territoires, il s'avère que l'ouverture à l'urbanisation d'une zone à urbaniser nécessite de recourir à une mise en compatibilité du plan local d'urbanisme avec une opération d'intérêt général faisant l'objet d'une déclaration de projet, au titre de l'article L153-34 du code de l'urbanisme.

Initialement par délibération 37-2020 du 25 juin 2020, une **révision à procédure allégée** a été prescrite pour, entre autres, « ouvrir à l'urbanisation des terrains rapidement mobilisables de façon à maintenir la dynamique de développement d'une commune bien desservie par les transports en commun et possédant les équipements, commerces et services d'un bourg centre », en l'occurrence la zone AU dite de « l'Orme-Gaudre ».

Il est donc nécessaire d'annuler la prescription de la troisième révision dite allégée du plan local d'urbanisme

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Séance du 25 novembre 2020

- ↳ **Abroge** la délibération n° 37-2020 prescrivant la troisième **révision à procédure allégée** du plan local d'urbanisme,
- ↳ **Autorise** le Maire à signer tout document s'y rapportant,
- ↳ **Précise** que la délibération sera transmise à Mme La Préfète et aux personnes publiques associées,

Objet : Objectif, programme et délimitation du périmètre de l'opération d'Aménagement

La commune de Morancez mène une réflexion sur l'urbanisation d'une « dent creuse » située en cœur de village rue de Chartres qui est inscrite en zone Ua au PLU.

Elle souhaite y développer un projet d'habitat pavillonnaire privé.

Les objectifs sont les suivants :

Mettre en œuvre un projet urbain et une politique de l'habitat par le développement d'une zone résidentielle dans le secteur de la rue de Chartres avec une offre pavillonnaire composée d'une dizaine de logements individuels et destinée à l'accession privée ;

Renforcer l'attractivité du village et maintenir une croissance démographique par la venue de nouveaux habitants

Aménager une voie de bouclage, en sens unique (entrée et sortie sur la rue de Chartres) et les espaces publics en cohérence avec l'environnement existant.

Il apparaît ainsi opportun pour la Commune d'envisager la création d'une opération d'aménagement qui entre, au vu des objectifs précités, dans le cadre de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme.

Le périmètre de l'opération s'étend sur une superficie d'environ 8393 m², composée des parcelles suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	Commune	Surface (m ²)
AD	0048	159 rue de Chartres	MORANCEZ	979
AD	0050	Derrière Gourdez	MORANCEZ	326
AD	0051	157 rue de Chartres	MORANCEZ	614
AD	0052	Derrière Gourdez	MORANCEZ	727
AD	0053	Derrière Gourdez	MORANCEZ	382
AD	0054	Derrière Gourdez	MORANCEZ	376
AD	0055	155 rue de Chartres	MORANCEZ	289
AD	0056	153 rue de Chartres	MORANCEZ	1952
AD	0057	Derrière Gourdez	MORANCEZ	1650
AD	0114	Derrière Gourdez	MORANCEZ	537
AD	0119	Derrière Gourdez	MORANCEZ	110
AD	0120	Derrière Gourdez	MORANCEZ	451

Le programme initial de l'opération portera sur la réalisation d'une dizaine de terrains à bâtir pour des logements individuels d'accession à la propriété privée.

La Commune ne pouvant réaliser l'opération en propre, il est envisagé de confier la réalisation de ladite opération à un aménageur dans le cadre d'une concession d'aménagement prise en application des articles L.300-4 et L.300-5 du code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **D'approuver** le périmètre (joint en annexe à la présente délibération), ainsi que les objectifs et le programme de l'opération d'aménagement Morancez « Derrière Gourdez » ;
- **De prendre** en considération l'opération d'aménagement Morancez- « Derrière Gourdez » au titre de l'article L.424-1, 3° du code de l'urbanisme afin, le cas échéant, de surseoir à statuer sur un projet qui viendrait compromettre la réalisation de cette opération. Le sursis à statuer pourra être opposé dans le périmètre d'opération aux demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou rendre plus onéreuse la réalisation de l'opération d'aménagement.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-1, L.300-4 et L.424-1, 3°;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 15 janvier 2004

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments présentés et notamment le périmètre, les objectifs et le programme poursuivis dans le cadre de l'opération d'aménagement,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité

👉 **D'arrêter** le périmètre de l'opération Morancez- « Derrière Gourdez » au périmètre délimité sur le plan joint en annexe de la présente délibération et de prendre celui-ci en considération au titre de l'article L.424-1, 3° du code de l'urbanisme afin, le cas échéant, de surseoir à statuer sur un projet qui viendrait compromettre la réalisation de cette opération,

👉 **D'Approuver** les objectifs de l'opération et le programme de l'opération Morancez- « Derrière Gourdez » tels que décrits ci-avant,

👉 **De confier** la réalisation de l'opération d'aménagement à un aménageur dans le cadre d'une concession d'aménagement prise en application des articles L.300-4 et L.300-5 du code

👉 **D'Autoriser** le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision

III / FINANCES

Objet : Décisions modificatives du budget 2020

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ajuster les crédits du budget 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Vote** les décisions modificatives présentées,

Objet : Autorisation pour dépenses d'Investissement

Afin de pouvoir engager certains investissements non prévus au budget de l'année précédente, en application de la réglementation en vigueur, article L 1612-1 du CGCT, le Conseil Municipal a la faculté d'autoriser le Maire, à ordonnancer des dépenses en section d'investissement, à concurrence de ¼ du montant des dépenses d'investissements inscrites au budget de l'année précédente.

Séance du 25 novembre 2020

Cette autorisation permet d'anticiper sur un programme et d'engager des dépenses sans avoir à réaliser des décisions modificatives sur d'autres articles et sans attendre le vote du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **Autorise** Le Maire, dans l'attente du vote du budget, à engager, liquider et mandater au titre de l'année 2021 des dépenses en section d'investissement dans la limite de ¼ du montant des dépenses d'investissements inscrites au budget de l'année 2020.

✚ **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

Objet : Tarifs Communaux : Activités à la Salle Baire et Halle du Marché

Lors de la commission Finances, le conseil municipal a étudié les tarifs de location des salles communales

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **Décide** d'appliquer à compter du **1^{er} janvier 2021** les tarifs pour les activités à la salle Baire et à la Halle au marché comme suit :

ACTIVITES SALLE BAIRE ET HALLE DU MARCHÉ	Effet au 1^{er} janvier 2021
Jusqu'à 10 h par mois	60
De 10h à 20 h par mois	100

Objet : Tarifs Communaux : DROIT DE PLACE

Lors de la commission Finances, le conseil municipal a étudié les tarifs des droits de places
Sur proposition de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (17 pour et 2 abstentions),

✚ **Décide** d'appliquer à compter du **1^{er} janvier 2021** les tarifs pour les droits de Place comme suit

DROIT DE PLACE du marché et outilleurs	Effet au 1^{er} janvier 2021
Abonnés	0.90 € par ml
Occasionnels	1.30 € par ml
Vente de restauration (abonnés)	7.80 € par jour
Vendeurs occasionnels : pour les outilleurs	30 € par jour
Kiosque four Pizza	140 € mensuel

Objet : Tarifs Communaux : Location pour la salle Chavannes

Lors de la commission Finances, le conseil municipal a étudié les tarifs de location des salles communales

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Séance du 25 novembre 2020

☞ **Décide** d'appliquer à compter du **1^{er} janvier 2022** les tarifs pour la location de la salle Chavannes comme suit :

SALLE CHAVANNES <i>Y compris chaises, tables, électricité, chauffage, ménage</i>	commune	hors commune
Tarif WE du vendredi après -midi au lundi matin	700	1 500
Vin d'honneur en semaine	300	470
Association de Morancez 1 ^{ère} et 2 ^{ème} location Location suivante	Gratuites 450	

Objet : Attribution de bon d'achat ou chèques cadeaux

La Commune afin de pouvoir offrir des bons d'achat et des chèques cadeaux au personnel communal doit sur demande du Trésorier, prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents.

En effet, plusieurs agents accomplissent leurs stages en commune et ne peuvent recevoir une rémunération,

Aussi, en guise de remerciements pour leur investissement et travail effectués au sein de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ☞ **Valide le principe** d'offrir des bons d'achat et/ou chèques cadeaux à ces agents
- ☞ **Autorise le Maire** à signer tout document découlant de cette décision
- ☞ **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental **Equipement numérique du Groupe scolaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de **l'équipement numérique du Groupe scolaire**, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental

Le montant des acquisitions est de : 17 417 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ☞ **Approuve** l'acquisition de 7 VIDEO PROJECTEUR INTERACTIF et l'installation de la WIFI au sein des écoles de Morancez pour un montant **de 17 417 €**
- ☞ **Sollicite** à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du **FDI 2021** d'un montant de 5 225.10 € soit 30% du coût du projet

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental **Aménagement et mise en conformité de la Halle au Marché**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de **l'aménagement et mise en conformité de la Halle du Marché**, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental

Le montant de ces travaux est de : **21 546.98 € HT soit 25 856.38 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **Approuve** l'aménagement et mise en conformité de la Halle du Marché pour un montant de **21 546.98 € HT**

✚ **Sollicite** à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du **FDI 2021** d'un montant de 6 464.09 € soit 30% du coût du projet

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Aménagements de sécurité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des **aménagements de sécurité** au niveau des rues suivantes : rue de Chartres- rue des Artisans et rue du Poulain, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental

Le montant de ces travaux est de : **103 818.18 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **Approuve** les aménagements de sécurité au niveau de la rue de Chartres, de la rue du Poulain et rue des Artisans pour un montant de **103 818.18 € HT**

✚ **Sollicite** à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du **FDI 2021** d'un montant de 30 000 € soit 30% du coût du projet (travaux plafonnés à 100 000 €)

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental :

Aménagement du petit terrain de foot

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'**aménagement du petit terrain de foot**, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental

Le montant de ces travaux est de : 12 439.44€ HT soit 14 927.33 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **Approuve** les aménagements au niveau du terrain de Foot, pour un montant de **12 439.44€**

✚ **Sollicite** à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du **FDI 2021** d'un montant de 3 731.83 € soit 30% du coût du projet (travaux plafonnés à 100 000 €)

Demande de subvention au titre du Fonds de Concours 2021

Aménagement et mise en conformité de la Halle au Marché

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'**aménagement et mise en conformité de la Halle du Marché**, il est proposé de solliciter une subvention auprès de Chartres métropole au titre du Fonds de Concours

Le montant de ces travaux est de : **21 546.98 € HT soit 25 856.38 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **Approuve** l'aménagement et mise en conformité de la Halle au Marché pour un montant de **21 546.98 € HT**

✚ **Sollicite** à cet effet une subvention auprès de Chartres métropole au titre du **Fonds de concours 2021** d'un montant de 6 464.09 € soit 30% du coût du projet

Séance du 25 novembre 2020

Demande de subvention au titre du Fonds de Concours 2021

Aménagement de sécurité au niveau de la rue de Chartres, rue du Poulain et rue des Artisans

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de **l'aménagement de sécurité au niveau de la rue de Chartres et de la rue du Poulain** il est proposé de solliciter une subvention auprès de Chartres métropole au titre du Fonds de Concours

Le montant de ces travaux est de : **26 997.18 € HT soit 32 396.62 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **Approuve** l'aménagement de sécurité présenté pour un montant de **26 997.18 € HT**

✚ **Sollicite** à cet effet une subvention auprès de Chartres métropole au titre du **Fonds de concours 2021** d'un montant de 8 099.15 € soit 30% du coût du projet

Demande de subvention au titre du Fonds de Concours 2021

Aménagement du petit terrain de Foot

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de **l'aménagement du petit terrain de Foot**, il est proposé de solliciter une subvention auprès de Chartres métropole au titre du Fonds de Concours

Le montant de ces travaux est de : **12 439.44 € HT soit 14 927.33 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **Approuve** l'aménagement – mise en éclairage du petit terrain de Foot pour un montant de **12 439.44 € HT**

✚ **Sollicite** à cet effet une subvention auprès de Chartres métropole au titre du **Fonds de concours 2021** d'un montant de 3 731.83 € soit 30 % du coût du projet

Demande de subvention au titre du FDI 2021

Traitement de l'acoustique de la salle Chavannes

Le conseil municipal approuve le projet pour le **traitement de l'acoustique de la salle polyvalente de Chavannes** estimé à **84 500 € HT**,

Le conseil municipal sollicite à cet effet une subvention au titre du FDI 2021 selon les critères suivants : à hauteur de 30 %, sur un montant plafonné de 100 000 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **Sollicite** la subvention auprès du Conseil Départemental sur l'enveloppe du FDI 2021

✚ **Charge** Monsieur le Maire de constituer le dossier de subvention correspondant.

Demande de subvention au titre du FDI 2021

Travaux « d'Extension » de la cuisine de la salle polyvalente Chavannes

Le conseil municipal approuve le **projet d'extension de la salle polyvalente Chavannes** estimé à **:255 457.18 € HT**,

Le conseil municipal sollicite à cet effet une subvention au titre du FDI 2021 selon les critères suivants : à hauteur de 30 %, sur un montant plafonné de 100 000 €

Séance du 25 novembre 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↳ **Sollicite** la subvention auprès du Conseil Départemental sur l'enveloppe du FDI 2021
- ↳ **Charge** Monsieur le Maire de constituer le dossier de subvention correspondant.

Demande de subvention au titre du Fonds de Concours 2021
Travaux d'Extension de la cuisine de la salle Chavannes

Le Conseil Municipal approuve **le projet d'extension de la salle polyvalente Chavannes** estimé à **255 457.18 € HT soit 306 548.61 € TTC**

Dans le cadre de ces travaux d'extension une subvention au titre du Fonds de Concours peut être sollicitée auprès de Chartres Métropole

Ces travaux seraient subventionnés à hauteur de 50% du montant HT et sans dépasser 60% de subvention déduction faite des autres subventions :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

↳ **Sollicite** une subvention auprès de Chartres Métropole sur l'enveloppe du Fonds de concours 2021 pour les travaux d'extension de la salle polyvalente.

↳ **Autorise** le Maire à constituer le dossier de subvention correspondant à ces travaux

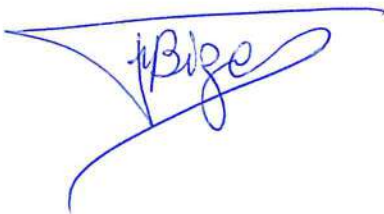
IV COMMUNICATION – INFORMATION

- Remerciements pour les « BON CADEAU POUR UN REPAS » Offerts aux AINES : Madame Charpentier donne lecture des 7 courriers et cartes reçues
- Information sur la semaine de l'Arbre : cette manifestation est reportée compte tenu du contexte sanitaire actuel

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h16

Le secrétaire de séance

M BIZET



le Maire

M BESNARD

